AVIS PUBLIC
DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

À toutes les personnes intéressées par deux (2) demandes de dérogation mineures relativement aux immeubles suivants, soit : 82, rue Dupuis et 600, rue Ellice.

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Beauharnois a reçu des demandes de dérogations mineures relativement aux immeubles mentionnés en titre.

DM-2018-0030 – 82, rue Dupuis
La nature de la demande consiste à créer un nouveau lot dont la profondeur moyenne serait de 25,26 mètres alors qu'à la grille des usages et normes, la profondeur minimale d'un lot doit être de 30 mètres.

DM-2019-0001 – 600, rue Ellice
La nature de la demande consiste à autoriser la création d'un lot distinct pour le Manoir Ellice. La création de ce lot distinct a pour but de créer éventuellement un bail emphytéotique. Le lot serait dérogatoire au niveau de ses dimensions, sur l'accès direct ainsi que sur son orientation. Ce lot aurait 18,43 mètres de largeur et 15,38 mètres de profondeur moyenne alors qu'à la grille des usages et normes ces marges doivent être de 30 mètres chacune. La superficie du lot aurait 333,8 mètres carrés alors que la grille des usages et normes exige 1 000 mètres carrés. N'ayant pas accès à une rue cadastrée et ne possédant pas un accès direct à la voie de circulation, les lignes latérales du lot ne seraient pas perpendiculaires à la ligne de rue comme le stipule la règlementation.

Le conseil municipal statuera sur ces demandes à la suite d'une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à l'occasion de la séance ordinaire qui sera tenue le mardi, **12 février 2019** à compter de 19 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice à Beauharnois. Toute personne intéressée ayant un intérêt aux présentes pourra se faire entendre par le conseil municipal de la Ville de Beauharnois.

Donné à Beauharnois, ce 28 janvier 2019

Manon Fortier, greffière